

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 25 09 2025

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

DDFIP / Service Stratégie Contrôle de Gestion

72-2025-09-24-00003 - Délégation spéciale de signature donnée
par la responsable de la paierie départementale de la Sarthe (2 pages)

Page 3

DDFIP

72-2025-09-24-00003

Délégation spéciale de signature donnée par la
responsable de la paie départementale de la
Sarthe

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE
PAIERIE DÉPARTEMENTALE DE LA SARTHE
33 avenue du Général de Gaulle
72 000 LE MANS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE DE LA SARTHE

La comptable, responsable de la PAIERIE DÉPARTEMENTALE de la Sarthe

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;
Vu l'arrêté ministériel d'affectation du comptable en date du 24 avril 2020

ARRÊTE

Article 1

Délégation spéciale de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites, aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
DAUVILLIER Tanguy	<i>Contrôleur des finances publiques</i>	<i>36 mois et 6 000€</i>
GAZULL-NAUDIN Catherine	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>	<i>36 mois et 4 000€</i>
KONINA Lyudmyla	<i>Contractuelle PACTE</i>	<i>36 mois et 4 000€</i>
KNOBLOCH Nicolas	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>	<i>36 mois et 6 000€</i>
LE TADIC Romane	<i>Assistante administrative contractuelle</i>	<i>36 mois et 4 000€</i>
LENOIR Sylvie	<i>Contrôleur des finances publiques</i>	<i>36 mois et 6 000€</i>
RIGGI Marie-Hélène	<i>Contrôleur des finances publiques</i>	<i>36 mois et 6 000€</i>
TEGEL Jeanne	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>	<i>36 mois et 4 000€</i>

Article 2

Délégation spéciale de signature est donnée à l'effet de signer, en l'absence ou l'indisponibilité simultanée des 3 cadres A :

- a) les ordres de paiement:

Nom et prénom des agents	grade
BRINDEAU Valérie	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>
DAUVILLIER Tanguy	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>
LENOIR Sylvie	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>
MAURY Magali	<i>Contrôleur principal des Finances publiques</i>

Nom et prénom des agents	grade
MOTTAIS Laurence	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>
RIGGI Marie-Hélène	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>
STUCKLE Thibaut	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>

Article 3

Délégation spéciale de signature est donnée à l'effet de signer

d) les courriers ordres de reversement:

Nom et prénom des agents	grade
BOURGOGNE Simon	<i>Agent administratif des Finances publiques</i>
BRINDEAU Valérie	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>
MAURY Magali	<i>Contrôleur principal des finances publiques</i>
MOTTAIS Laurence	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>
STUCKLE Thibaut	<i>Contrôleur des Finances publiques</i>

Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1 septembre 2025 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

A Le Mans , le 24 septembre 2025
Le Payeur départemental,

PAIERIE DÉPARTEMENTALE DE LA SARTHE
33 avenue du Général de Gaulle
BP 22220
72002 LE MANS CEDEX 1
TEL 02 43 71 18 00



A.PANNEFIEU